

Paris, le 02 septembre 2013

Rentrée scolaire : Des premières mesures pour la construction d'une école inclusive

Le 3 septembre 2013, des millions d'élèves reprendront le chemin de l'école, dont plus de 200 000 en situation de handicap qui trouveront une école plus inclusive. De nombreuses mesures sont en effet mises en œuvre à cette rentrée comme l'amorce de la professionnalisation des personnels accompagnants, la formation des enseignants ou encore le renforcement de la coopération entre l'Education nationale et le secteur médico-social. Cette rentrée sera la première pour la convention-cadre signée par la Fédération des APAJH et deux ministères, ce qui permettra notamment à des enseignants confrontés pour la première fois au handicap d'être accompagnés par un « facilitateur » de l'APAJH. Si la Fédération salue ces avancées considérables destinées à mieux accueillir les élèves en situation de handicap à l'école de tous, elle appelle néanmoins le prochain Comité Interministériel du Handicap (CIH) prévu pour septembre à poursuivre une réflexion plus transversale sur l'inclusion des jeunes dans la société tout entière.

Une rentrée placée sous le signe d'avancées

2013 a été une année gouvernementale particulièrement riche du point de vue de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Une vraie logique de concertation a été mise en place, ce qui a permis à la Fédération des APAJH de participer activement aux débats, de formuler des propositions et d'être entendue. La loi de programmation et de refondation de l'Ecole de la République a posé des objectifs ambitieux, en promouvant l'école inclusive (qui figure dans son article premier), l'égalité des chances et des territoires.

De nombreuses mesures annoncées suite à la publication de rapports seront quant à elles effectives dès cette rentrée. Ainsi, seront mis en place 8 000 nouveaux accompagnants sur contrat aidé de deux ans et 350 nouveaux contrats d'assistants d'éducation dédiés à l'accompagnement individuel. Les enseignants seront mieux formés au handicap, tant du point de vue de la formation initiale, dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation, que continue, avec des modules spécifiques. D'autres efforts seront réalisés, en ce qui concerne l'accompagnement de l'autisme, avec la création de 30 nouvelles unités d'enseignement dédiées à ces troubles, ou concernant le renforcement de la coopération entre les secteurs de l'Education nationale et du médico-social.

Dans ce domaine, la rentrée 2013 sera l'occasion de voir naître les premières applications de la convention-cadre pour faire avancer l'inclusion scolaire, signée en juin dernier avec les Ministères de l'Education nationale et des Affaires sociales et la Fédération des APAJH. Ainsi, les enseignants se trouvant nouvellement confrontés au handicap pourront faire appel à un « facilitateur » de l'APAJH, qui les accompagnera durant les premières semaines de scolarisation pour apporter aide et conseils.

Vers une vraie logique d'accessibilité universelle favorisant une réflexion globale sur le jeune en situation de handicap

La Fédération des APAJH demande que cette dynamique s'étende au-delà de l'école. Son dernier congrès a eu pour thème l'accessibilité universelle. Il a donné lieu à un pré-rapport sur l'accès à tout, pour tous, appelant à prendre en compte l'ensemble des handicaps et tous les domaines de la vie. L'APAJH a ainsi appelé à considérer non seulement les besoins particuliers fondamentaux des personnes en situation de handicap, mais aussi leurs désirs, leur envie de loisirs, de culture, pour véritablement garantir leur pleine citoyenneté.

Pour Jean-Louis Garcia, président de la Fédération des APAJH : *« les mesures annoncées en ce qui concerne la scolarisation des élèves en situation de handicap affichent une ambition certaine et permettent à la construction d'une école inclusive de franchir une étape décisive. Néanmoins, ces avancées doivent s'accompagner d'une réflexion pour la prise en compte de tous les temps de la vie, notamment avec la nouveauté sur les aménagements des rythmes scolaires. Ainsi, il est nécessaire de ne pas circonscrire les avancées dans le domaine de l'école et de prendre en compte le champ des loisirs, de la formation et de l'insertion professionnelle. Nous serons particulièrement attentifs lors du prochain Comité Interministériel du Handicap à ce que soit développée une véritable réflexion sur les conditions d'accompagnement des jeunes en situation de handicap au-delà de l'école ».*

A propos de la Fédération des APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 90 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 630 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact :

Sophie LEMAIRE

Service Communication / Relation presse

Tél. : 01 44 10 23 48

s.lemaire@apajh.asso.fr